

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1037-13-2019 ET 1037-14-2019**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-13-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « HÉBERGEMENT LÉGER » DANS LA ZONE P6-03;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-14-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE P4P-05.

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 19 novembre 2019.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur en date du 19 novembre 2019 et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com) ou à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bromont, ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques